

Paris, le 27 août 2009

## RÉFORME DES RETRAITES : LES PÈRES VONT-ILS ACCOUCHER ?

Le gouvernement envisage de réformer le système de calcul des retraites des mères de famille. Cette annonce fait notamment suite à la jurisprudence qui pose comme principe d'accorder les mêmes dispositions aux pères de famille.

La loi Fillon de 2005 avait déjà supprimé la bonification d'un an par enfant pour les femmes fonctionnaires devenues mères après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et pour les autres dans certains cas.

Le choix est alors d'harmoniser par le haut ou d'aligner par le bas.

Le progrès social continuant de marcher à l'envers actuellement, ce sont maintenant les mères salariées dans le privé qui risquent de perdre les avantages familiaux liés à leur maternité. Ces « avantages » maternels compensent en réalité des déroulements de carrière plus difficiles pour les femmes consécutifs à leur maternité et des salaires très souvent moins élevés que ceux des hommes ce qui, au final, ampute le niveau des retraites.

Pour 1% de pères qui prennent un congé parental, la jurisprudence européenne prise en compte par le Conseil d'Etat, en imposant une réduction d'un avantage familial réservé aux mères (avant sa suppression comme pour les mères fonctionnaires ?) ne fait qu'accroître l'inégalité de revenu entre les mères et les pères.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires avait condamné la perte de l'avantage familial des mères fonctionnaires et condamne aussi tout nivellement par le bas qui se traduirait par une évolution négative des retraites dont pourraient être victimes les mères salariées du privé.

Pour un gouvernement qui renonce à toucher aux niches fiscales (73 milliards d'euros de manque à gagner annuel) mais aussi sociales et qui fait le choix de maintenir l'intégralité des dispositions de la loi « *tepa* », l'argument du « coût » des avantages des mères de familles (4 milliards pour le budget de la sécurité sociale) ne tient pas la route. Seule une véritable égalité se traduisant par une harmonisation par le haut doit être à l'ordre du jour.